



De nouveau engagés, protégeons les étudiants en santé

A Paris, le 26 octobre 2020,

Après la mobilisation des étudiants lors de la première vague de la COVID-19 au printemps 2020, un constat sans appel est fait par le Centre National d'Appui :

- 65,3% des étudiants en santé ont été mobilisés.
- Plus de 50% des étudiants mobilisés ont présenté un score significatif sur l'échelle de détresse psychologique.

Les raisons de cette détresse psychologique sont nombreuses : préoccupation liée à la validation de leur formation, fatigue majeure générée par l'intégration d'un service déjà en tension, manque de protections, peur de prodiguer de mauvais soins aux patients par manque de formation et d'encadrement. Le dérèglement de leur apprentissage et leur mobilisation massive a exacerbé la crainte des étudiants en santé de devenir de moins bons praticiens.

Les formations de santé bousculées par la crise sanitaire ne feront qu'une seule victime : le patient !
Si ces formations ne sont pas négligées, alors nous soignerons demain.

Pour les étudiants en santé et suite à la publication d'un Vade-mecum cadrant les modalités de mobilisation des personnels dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID-19, le 22 Octobre 2020, *l'ANEMF, l'ANEPF, l'ANESF, la FNEK, la FNESI, la FNSIP-BM, l'ISNAR-IMG, l'ISNI, l'UNECD* et la *FAGE* revendiquent :

- **Une application du Vade-mecum et de la législation** sur les conditions de travail - **temps de travail, rémunération** -. Lorsque l'étudiant est amené à occuper des fonctions différentes de sa formation initiale, il devra y être **formé et encadré** et sa rémunération sera calquée sur sa nouvelle fonction,
- **L'application de l'arrêté du 28 mars 2020** portant sur la réquisition des professionnels de santé,
- La prise en compte et la reconnaissance de l'engagement de tous les étudiants en santé **de manière équivalente**,
- Une maquette pédagogique initiale respectée : **un seul et même lieu de stage pour l'année universitaire 2020-2021 n'est pas envisageable** pour une acquisition complète des compétences,
- **Une continuité pédagogique assurée**, en accordant davantage de moyens humains, financiers et matériels à la formation des étudiants,
- Un **encadrement** auprès des étudiants sur des actes et missions spécifiques en stage de façon systématique par l'ensemble des acteurs,
- Un **suivi des étudiants**, tant sur le plan physique que psychique, assuré au sein des cellules de crise COVID dans lesquelles les organisations représentatives des étudiants en santé seront **systématiquement intégrés**, et coordonné par les ARS,
- Une mise à disposition et une accessibilité facilitée sur l'ensemble du territoire, et ce quel que soit leur lieu de formation, des **Équipements de Protection Individuelle** pour tous les étudiants,
- Des **concertations hebdomadaires avec les ARS et le Ministère de la Santé**, auxquelles participeront les associations et syndicats représentatifs des étudiants,
- En cas d'impossibilité d'échanges constructifs au local, la mise en place de **leviers de recours** passant par des extractions de stage des étudiants, voire des sanctions des lieux de stage en cas de non-respect constaté des textes.

Les étudiants en santé l'ont déjà démontré : ils répondront présents pour soutenir les patients et le système de santé. Cette fois, ils ne le feront ni au détriment de leur formation, ni à celle de leur santé !

Morgane GODE-HENRIC
Présidente ANEMF
presidence@anemf.org
06 50 38 64 94

Athénaïs ERCKER
Attachée de Presse ANEPF
presse@anepf.org
06 19 83 05 42

Fanny TOUSSAINT
Présidente ANESF
presidence@anesf.com
06 74 62 52 31

Adam DIOURI
Président FNEK
presidence@fnek.fr
06 67 28 26 40

Bleuenn LAOT
Présidente FNESI
president@fnesi.org
06 40 81 65 09

Mathilde CASTOLDI
Co-Présidente FNSIP-BM
president@fnsip.fr
06 87 05 93 85

Morgan CAILLAULT
Président ISNAR-IMG
president@isnar-img.com
06 73 07 53 01

Gaetan CASANOVA
Président ISNI
presidence@isni.fr
06 50 67 39 32

Alexandre VIGNE
Président UNECD
president@unecd.com
07 70 70 15 26

Mamadou NDOYE
Vice-Président chargé des affaires de santé FAGE
sante@fage.org
07 77 94 23 29